

LE LABEL « COMMUNE ÉCONOME EN EAU »

PORTEUR DE L'ACTION :
Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole



EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

Depuis 2016, l'ALEC accompagne les collectivités de la métropole montpelliéraine dans leurs actions de transition écologique et énergétique, et plus particulièrement dans le cadre des économies d'eau. Afin d'apporter un cadre méthodologique et de valoriser l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier, l'ALEC Montpellier Métropole a lancé en 2021 le label « commune économe en eau ».



A travers le label « commune économe en eau », les actions de l'ALEC Montpellier Métropole ont pour objectif :

- D'améliorer la connaissance du patrimoine et des consommations ;
- De favoriser l'installation de matériels permettant de surveiller et réduire les consommations d'eau ;
- De sensibiliser la population dans sa globalité, allant des scolaires au personnel communal.

Démarrage du projet et définition de la démarche

Une première du projet a consisté à étudier les labels existants sur le territoire et à constituer un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du territoire.

Une fois le principe de création d'un label récompensant les communes économes en eau validé, ont ensuite été définis les critères techniques, en particulier les actions d'économies d'eau attendues et le nombre de points attribués pour chaque action, ainsi que les critères de communication, notamment le cahier des charges pour la création du logo et les éléments du kit de communication.

Étudier, équiper et sensibiliser : les maîtres-mots d'une dynamique territoriale d'économies d'eau.

Lancement et réalisation du projet

À la suite de l'adoption du logo par le comité de pilotage, l'ALEC a organisé une cérémonie de lancement en 2021 afin de faire connaître la démarche sur le territoire, après laquelle

19 communes sur les 31 que compte le territoire de Montpellier Métropole se sont engagées dans la démarche. Afin d'officialiser le lancement de la démarche de labellisation, les collectivités sont invitées à signer une [charte d'engagement](#).

La première phase de la démarche est une évaluation des pratiques de la collectivité basée sur un référentiel de 50 actions. Deux chargées de projet de l'ALEC ont accompagné les communes dans la construction de leur plan d'actions qu'elles s'engagent à mettre en application.

Les actions concernent principalement la recherche et la réparation des fuites, l'équipement des structures (notamment avec des moyens de comptage, des réducteurs de pression, etc.), la sensibilisation des usagers et des scolaires, et la formation du personnel communal.

Après une année dédiée à la mise en œuvre des plans d'actions, un comité d'agrément a statué sur les demandes de labellisation. Les résultats ont donné lieu à une cérémonie de remise des prix qui a mis en valeur les premières communes labellisées et les bonnes pratiques. Chaque commune labellisée s'est vu remettre un kit de communication.

Le projet se poursuit chaque année avec la mise en place de nouveaux programmes d'actions et une cérémonie annuelle de remise des prix.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUS ?

Ce projet est entrepris en concertation avec les différents acteurs du secteur de l'eau, réunis en comité de pilotage : Agence de l'Eau RMC, Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie, Conseil Départemental 34, Syndicats des bassins versant, Régie des eaux, fournisseurs, associations d'éducation à l'environnement, etc. Cela a permis de garantir l'ancrage territorial de la démarche tout en sensibilisant également ces structures aux économies d'eau.

L'accompagnement technique des communes engagées permet de faciliter leur démarche et la mise en œuvre du plan d'actions.

Chaque année, un comité d'agrément attribue ou retire le label au regard des actions réalisées, évaluées entre 0 et 2 points. Cela garantit l'investissement des communes sur le long terme.

Communiquer sur les bonnes pratiques d'économies d'eau a pour vocation d'inciter tous les citoyens à agir à leur échelle pour une véritable dynamique territoriale d'économie d'eau.

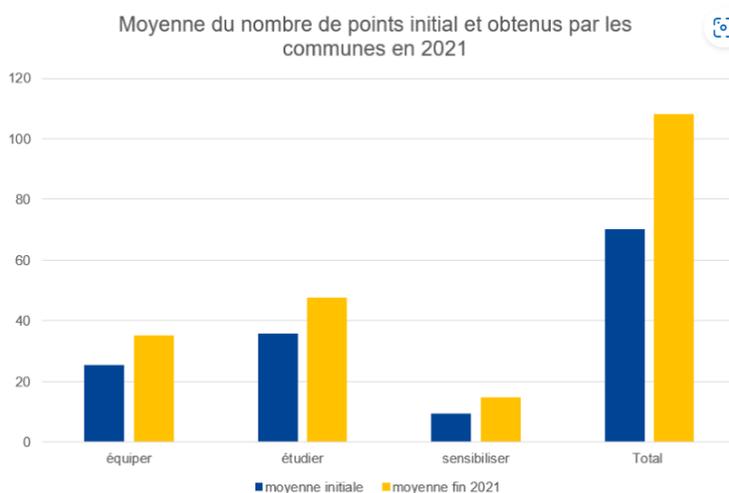
A l'issue de la labellisation, un kit de communication est distribué aux communes afin de rendre visible les efforts en matière d'économies d'eau, et de favoriser une appropriation générale de cet enjeu par les usagers mais aussi par d'autres collectivités.

QUELLES AVANCÉES POUR LES ÉCONOMIES SUR LA RESSOURCE ?

Sur les 31 communes de Montpellier Métropole, 17 ont été labellisées pour la première [édition en 2022](#).

Sur les 50 actions proposées par l'ALEC, les communes se sont engagées en moyenne sur la réalisation d'une vingtaine d'actions sur des échéances à court, moyen et long terme. Les actions les plus réalisées par ces communes sont, outre le suivi des consommations :

- L'installation et le réglage des robinets temporisés ;
- L'acquisition de matériel hydro-économe ;
- La mise en place d'un protocole d'entretien des installations, telle que la lutte contre le calcaire.



En moyenne, sur les 17 communes, les consommations en eau ont diminué de 23 % entre 2019 et 2021. Toutefois, certaines activités n'ont pas complètement repris en 2021 à la suite du COVID.

A l'avenir, le label pourrait être élargi à d'autres bâtiments, notamment aux bureaux, aux commerces, aux établissements scolaires, etc., et aux territoires limitrophes à condition de trouver une structure partenaire.

CARTE IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : [Alec Montpellier Métropole](#)

Dates : Début du projet en 2020, 1^{ère} labélisation en mars 2022

Moyens humains : 2 chargés de projet, 2 chargés de communication à temps partiel

Partenaires : Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie

Budget : 9 500€ TTC pour les 17 kits, la communication et la cérémonie

Résultats : Diminution de 23 % des consommations en 2 ans

Flyer et logo du label

ALEC
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
MONTPELLIER MÉTROPOLE

COMMUNE



ÉCONOME
EN EAU

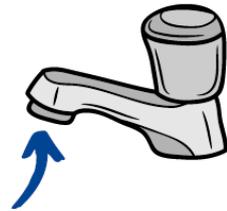
AGIR
pour une gestion
raisonnée de la
ressource en
EAU

Plus d'informations
sur notre site internet :
www.alec-montpellier.org



VOTRE COMMUNE AGIT POUR LA PLANÈTE !

Pour faire des
économies d'eau, des
réducteurs de débit
ont été installés sur
les robinets.



1 MOUSSEUR =

7 L

ÉCONOMISÉS PAR
MINUTE D'UTILISATION



Animé par la FNCCR, le Club des Bonnes Pratiques d'Économies d'Eau et de Tarification est un espace de partage des pratiques et expériences visant à réduire le prélèvement global en eau sur le territoire. Organisées par ce dernier, les Trophées des économies d'eau visent à identifier, valoriser et récompenser les actions ponctuelles ou de long terme de sensibilisation, d'installation d'outils techniques efficaces et reproductibles pour réduire les consommations d'eau.

Pour plus d'informations : <https://www.fnccr.asso.fr/club-des-economies-deau/>

Pour nous contacter : club.ecodeau@fnccr.asso.fr

